

SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DES SERVICES AGRICOLES

LES SERVICES AGRICOLES

leur passé, leur présent, garants de leur avenir.

Au moment où l'on parle de « suppression » des Services Agricoles ou, ce qui revient sensiblement au même, « d'absorption » des Ingénieurs des Services Agricoles par d'autres services (Génie Rural, Enseignement) il a semblé utile au Syndicat National des Ingénieurs des Services Agricoles de rédiger une courte note de mise au point destinée à faire connaître (ou à rappeler à ceux qui l'ont oublié parfois volontairement) le rôle des Services Agricoles dans le passé et dans le présent.

Cette note n'a d'autre but que de faire objectivement et rapidement le bilan de l'action d'un service qui s'est consacré pendant plus d'un siècle à la promotion de l'agriculture en vue de l'aider à devenir une activité nationale à part entière.

I. Les nombreux rôles des Services Agricoles

Sans faire l'historique complet des Services Agricoles, rappelons qu'ils sont un des plus anciens parmi les Services Extérieurs du Ministère de l'Agriculture : c'est en 1836 en effet que fut créée la première « chaire départementale d'agriculture », dans le département de la Gironde. L'exemple de ce département fut rapidement suivi par d'autres pour aboutir en 1879 à la mise en place généralisée des « Professeurs Départementaux d'Agriculture » qui devinrent des fonctionnaires d'Etat en 1912 sous le nom de « Directeurs des Services Agricoles ».

Comme les Professeurs d'Agriculture, qu'ils avaient eux-mêmes été le plus souvent, les Directeurs des Services Agricoles, et les Ingénieurs qui leur furent adjoints, ont été pendant longtemps « les Maîtres Jacques du Monde Rural ». Ils ont ainsi réalisé un immense travail de diffusion des connaissances, des techniques et des idées dans les milieux ruraux, ce qui les a amenés à se consacrer à des activités aussi nombreuses que variées dont nous rappellerons ci-après les plus importantes.

1° Les Ingénieurs des Services Agricoles et l'Enseignement

Il est normal que les Directeurs et Ingénieurs des Services Agricoles aient hérité des « Professeurs » Départementaux d'Agriculture un rôle d'enseignants qu'ils ont exercé, successivement ou simultanément, directement ou indirectement...

...dans les **Ecoles Normales** où ils ont ouvert l'esprit de nombreuses promotions d'Instituteurs aux problèmes agricoles et ruraux, participant ainsi à la formation générale des futurs maîtres et faisant naître parmi eux des vocations d'animateurs agricoles : l'empreinte vivace laissée dans les communes rurales par certains Instituteurs en est le témoignage.

...dans les **cours par correspondance** dont ils ont souvent été les promoteurs, et qui, bien que constituant un pis-aller, ont contribué à pallier les insuffisances d'un enseignement agricole oral auquel les moyens ont le plus souvent manqué.

...dans les **cours saisonniers spécialisés** qui, comme leur nom l'indique, ont permis à plusieurs générations d'agriculteurs d'acquérir dans certaines régions de France, une spécialité que l'évolution technique et économique avait rendue nécessaire.

...dans les **écoles d'agriculture** des divers degrés d'enseignement enfin, en commençant par les « Ecoles d'hiver » (fixes ou ambulantes) en passant par les « Ecoles Régionales » qui ont formé la plus

grande partie des cadres moyens de notre agriculture et de ses activités annexes, pour terminer par les Collèges et Lycées Agricoles en cours d'implantation dans la plupart des départements.

2° Les Ingénieurs des Services Agricoles et la Vulgarisation

Si la vulgarisation agricole a aujourd'hui de nombreux « adeptes » à tous les niveaux il ne faut oublier que la Direction des Services Agricoles (avec un directeur assisté de deux ou trois Ingénieurs au maximum) fut pendant longtemps pratiquement le seul organisme de vulgarisation dans chaque département.

La première forme de cette vulgarisation fut sans doute la « vulgarisation orale » pratiquée dès l'origine par les Professeurs Départementaux d'Agriculture parce que s'appliquant le mieux à des milieux ruraux sachant parfois à peine lire, ou dont le niveau d'instruction était insuffisant pour leur permettre d'interpréter ce qu'ils lisaient, mais surtout préférant toujours le contact direct aux relations impersonnelles, particulièrement à une époque où, ne l'oublions pas, la radio, la télévision, les moyens de déplacement, les expositions n'étaient pas aussi répandus qu'aujourd'hui.

Combien de leurs soirées, jusqu'à une heure avancée de la nuit, et en plus de leur travail normal, les Ingénieurs des Services Agricoles ont-ils consacré à porter par tous les temps la bonne parole jusque dans les campagnes les plus reculées de notre pays, sans qu'il soit seulement question pour eux de les classer en « Service Actif » ? Nul ne pourra sans doute jamais le dire comme nul ne pourra non plus évaluer à leur juste valeur les résultats de ce travail 'd'apôtres du progrès technique et social ». Il va sans dire que cette vulgarisation orale s'est accompagnée d'une « **vulgarisation par l'exemple** » (démonstrations diverses) en même temps que se développait la « **vulgarisation écrite** », soit sous forme d'une collaboration à la presse locale ou régionale, soit sous forme de tracts et de brochures aussi nombreux que variés, soit encore sous forme de bulletins agricoles départementaux, dont beaucoup ont été lancés et rédigés par les Services Agricoles.

3° Les Ingénieurs des Services Agricoles animateurs et créateurs

Si l'on dit parfois que « les conseillers ne sont pas les payeurs » il faut bien reconnaître qu'en ce qui concerne les Ingénieurs des Services Agricoles ne se sont pas contentés d'être des « donneurs de conseils » mais qu'ils ont souvent payé de leur personne pour créer et animer des organismes qui ont aujourd'hui la force et la fierté des dirigeants professionnels agricoles.

Combien existe-t-il d'**organismes techniques** (tels que Syndicats d'Élevage, de Contrôle laitier, de production de semence, livres généalogiques, etc...) dont la Direction des Services Agricoles a assuré, et assure même parfois encore, après leur constitution, la direction, le secrétariat et le fonctionnement ?

Combien de **mutuelles** et de **coopératives** diverses sont-elles nées de l'action entreprise par les Services Agricoles qui les ont généralement soutenues de toutes leurs forces dans les premières années de leur existence ?

Combien de **Caisses locales ou régionales de Crédit Agricole** sont-elles dues à l'initiative des Services Agricoles ? Et l'on peut même citer le cas de telle Caisse Régionale dont le premier Directeur fut le Directeur des Services Agricoles du département.

Combien de **Chambres d'Agriculture** on-t-elle eu recours à la Direction des Services Agricoles pour assurer leur secrétariat jusqu'à ce que leur structure interne soit suffisamment solide et « intégrée » pour leur permettre de s'en passer ?

Et enfin, aussi bizarre que cela puisse paraître, il n'est pas jusqu'aux **Syndicats Agricoles de Défense « professionnels »** eux-mêmes qui ne doivent en partie leur création à l'activité des « fonctionnaires » des Services Agricoles. ET M. Augé-Laribé pouvait même écrire en 1926 : « Il n'est pas rare que le Directeur des Services Agricoles serve de secrétaire ou de conseiller au Syndicat Départemental ».

Cette activité créatrice et animatrice déployée par les Ingénieurs des Services Agricoles au profit des organisations professionnelles, ils en ont fait bénéficier de la même façon et sans réserve des services administratifs ou para-administratifs chaque fois que le besoin s'en faisant sentir pour le bienfait de l'agriculture du pays, l'on a recours à eux, ce que l'on n'a pas manqué de faire.

Sans entrer dans le détail des actions des Services Agricoles en ce domaine on peut citer :

- l'organisation de la mobilisation de l'Agriculture et des Industries Agricoles, et celles du **Ravitaillement Général**,
- la Direction des **Offices Agricoles** destinés à relancer la production agricole française après la 1^{ère} guerre mondiale,
- la mise en route des Comités Départementaux des Céréales et de l'**Office National Interprofessionnel du Blé** (devenu par la suite Office National Interprofessionnel des Céréales), à l'heure où certains « excédents » mettaient les producteurs de blé à la merci des manœuvres du négoce,
- l'intervention dans l'application du service de la **Protection des Végétaux**,
- les premiers parmi certains travaux de **recherche agronomique**, (analyses de sol, emploi des engrais et des produits de défense des cultures, etc...)

Si nous ajoutons le rôle qu'ils ont joué dans les améliorations foncières avant la création du Service du Génie Rural, la collaboration qu'ils ont apporté à d'autres action (délimitation d'appellation d'origine, améliorations pastorales, expositions et concours, etc...), on voit que les Ingénieurs des Services Agricoles « apparaissent dans leur action passée comme d'incomparables semeurs d'idées, des enfanteurs de services, des animateurs de Groupement naissants, et parfois des gestionnaires d'organisations ».

4° Les Ingénieurs des Services Agricoles fonctionnaires de l'Etat

Touts les tâches que nous avons énumérées jusqu'ici ne doivent pas faire oublier le rôle purement « administratif » des Services Agricoles.

Dans ce domaine les Directeurs des Services Agricoles sont chargés :

- de l'**information du Ministère et de l'autorité Préfectorale** sur les problèmes intéressant les moyens et les structures de la production agricole, la situation et l'évolution de cette production et de sa commercialisation, les investissements et crédits nécessaires à l'activité agricole, le revenu des agriculteurs, les questions sociales et professionnelles, etc... La **statistique agricole** dans son sens le plus large, est la forme la plus importante de cette information : les critiques qui ont pu lui être faites dans le passé n'enlèvent rien de sa valeur et du mérite de ceux qui l'ont élaborée, compte-tenu des moyens insignifiants dont ils disposaient, des difficultés qu'il y a à « saisir » le fait agricole et d'une tendance à la dissimulation bien connue, de la part des milieux ruraux.
- de l'application des interventions des pouvoirs publics dans le domaine agricole, soit directement, soit à titre de Conseillers Techniques de l'autorité Préfectorale, en ce qui concerne notamment :
 - o l'opportunité et la localisation des investissements intéressants de l'agriculture,
 - o la planification et l'orientation de la production agricole,
 - o l'action sur les structures,
 - o l'organisation des marchés,
 - o et les différentes mesures législatives et réglementaires concernant l'agriculture dans les domaines techniques, économiques, et social.
- de certaines **missions de contrôle** auprès d'organismes professionnels agricoles ou d'organismes inter professionnels dans lesquels les intérêts de l'agriculture sont engagés,

- d'un rôle **d'ordonnateur secondaire** non seulement à l'égard des dépenses propres aux Services Agricoles mais encore à l'égard de celles relatives à des établissements d'enseignement agricole et à certaines subventions aux agriculteurs ou organismes agricoles.

Le fait que les Ingénieurs des Services Agricoles aient pu réaliser tout cela (1) avec des moyens réduits pour ne pas dire ridicules si on les compare à ceux qui sont mis aujourd'hui par exemple, à la disposition de la seule « vulgarisation » pour des résultats qui ne sont pas tellement meilleurs, suffit-il à les faire qualifier de « bonnes à tout faire » ? Nous pensons que ce serait là faire peu de cas du « dévouement de ces hommes qui ont bien souvent sacrifié à leur métier une importante partie de leur vie familiale » et qu'il faut y voir au contraire la preuve de leurs qualités variées (résultant sans doute de leur diversité d'origines et de leur solide formation), de la puissance de leur vocation et de leur foi dans leur métier, et peut-être aussi de la grande liberté d'action qui leur fut laissée. Mais nous pensons devoir conclure ce chapitre en rappelant que les Ingénieurs des Services Agricoles ont toujours eu pour objectif, au travers de la vulgarisation technico-économique qui a constitué l'axe principal de leurs activités, la promotion sociale et humaine de l'agriculteur. C'est malheureusement, un but vers lequel on ne pouvait aller que lentement patiemment progressivement !

(1). Toutes les tâches d'une Direction des Services Agricoles n'ont pas été reprises en détail dans la présente note. Pour une information plus complète on pourra se reporter à la note complémentaire faisant « l'inventaire des attributions d'une Direction des Services Agricoles ».

II. Les raisons de l'évolution des Services Agricoles

Le lecteur mal informé, mais de bonne foi, s'est certainement déjà étonné de voir que tant d'initiatives et tant d'efforts déployés dans des domaines aussi variés n'aient pas abouti à un renforcement important de ce Service particulier que constituent les Services Agricoles pour en faire sur le plan départemental l'animateur de tout ce qui concerne l'agriculture et la vie rurale.

En fait, « au fur et à mesure que ce service engendrait un bourgeon, celui-ci se séparait de la souche pour se développer en une organisation ou en un service spécial »..., et venir souvent concurrencer de son ombre le pied mère qui lui avait donné naissance.

Sans doute n'est-il pas mauvais d'essayer de distinguer les causes qui sont souvent à l'origine d'une telle évolution car des motifs analogues sont peut-être, avoués ou non, à l'origine du vent de réforme qui souffle aujourd'hui sur les Services Agricoles. Ces causes sont sans doute diverses et il serait bien difficile de dire quelles sont celles qui furent prépondérants parmi les suivantes :

1° La « Politique »

La place de plus en plus grande prise sur le plan administratif par les Ingénieurs des Services Agricoles dans les départements agricoles et les contacts intimes qu'ils avaient établi avec les masses rurales ont fait naître des susceptibilités chez certains fonctionnaires départementaux et des craintes parmi certains élus qui redoutèrent de voir ces Ingénieurs soit jeter le poids de leur influence dans les consultations électorales, soit essayer eux-mêmes de jouer un rôle sur la place politique.

Il en est résulté une conjonction occulte d'intérêts tendant à éviter que les Services Agricoles ne voient encore leur influence s'accroître par l'adjonction des moyens nécessaires à la constitution d'un grand service départemental : en bref on leur reprochait tacitement leur trop grande réussite !

2° La spécialisation

Elle a joué dans le même sens car elle est apparue de plus en plus nécessaire dans tous les domaines, par suite de la complication grandissante des techniques et des réglementations.

Elle eut pu cependant se faire jour au sein d'un même service comme l'ont démontré brillamment ceux des Ingénieurs des Services Agricoles qui sont devenus de véritables spécialistes dans certains domaines. Une telle solution eut présenté, par rapport à la « partition » l'avantage de permettre les synthèses, que l'on est venu à regretter, entre les différents services ou organismes dépendant d'un même Ministère.

3° Les « incompatibilités » de fonctions

Les interventions économiques de l'Etat et les réglementations diverses qui prennent une place de plus en plus grande dans la vie des agriculteurs modernes entraînent évidemment la nécessité pour l'Etat de développer ses contrôles à divers échelons.

Un raisonnement séduisant pour l'esprit veut qu'il soit difficile de concilier dans un même individu des fonctions de conseiller, voire de confident, et des fonctions d'autorité et de contrôle, et ce fut une raison de plus pour enlever aux Services Agricoles une partie des attributions qui aurait pu leur revenir. C'est ce même raisonnement qui pousse à partager aujourd'hui certains autres services du Ministère de l'Agriculture qui s'acquittent pourtant de leur double mission avec compétence et efficacité tout en jouissant de l'estime des milieux ruraux : nous voulons parler des Services Vétérinaires et du Service de la Protection des Végétaux.

Nous craignons qu'un tel raisonnement ne soit pas une source de progrès : le « contrôleur » qui exerce d'autres fonctions n'est-il pas mieux à même de comprendre et d'interpréter les règlements qu'il est chargé de faire appliquer ? Mais ne veut-on justement enlever au fonctionnaire « moderne » toute possibilité d'interprétation pour faire de lui une sorte de robot au service de la machine administrative ?

4° L'accession de la Profession Agricole à sa « majorité »

Si le Directeur des Services Agricoles est généralement resté comme le disait en 1931 André Tardieu, alors Ministre de l'Agriculture, « un conseiller et un ami du paysan » ceux-ci, et particulièrement leurs dirigeants professionnels ont cherché à se dégager de plus en plus du « paternalisme » des Services Agricoles au fur et à mesure qu'ils accédaient à une plus grande maturité.

Il s'agit là d'une aspiration légitime, encore que l'expérience ait montré que ce sont souvent ceux qui ont le plus besoin d'un tuteur qui cherchent à s'en débarrasser le plus rapidement.

C'est une aspiration qui a amené la profession agricole à revendiquer la direction de certaines actions, telles la vulgarisation : en confiant cette vulgarisation à des Groupements d'agriculteurs le décret du 11 avril 1959 a marqué un tournant important dans l'histoire des Services Agricoles amenant les Ingénieurs de ces Services à prendre conscience que les missions fondamentales d'un Service d'Etat tendaient à devenir de plus en plus des missions de « conception, d'animation, de coordination et de contrôle » et non plus d'exécution. Mais cela, l'histoire leur avait déjà appris depuis longtemps.

5° La fonctionnarisation au sein de la profession agricole

Au fur et à mesure que la profession agricole s'est libérée du paternalisme de l'Administration elle a eu généralement tendance à créer et à renforcer sa propre administration, pensant peut-être que le nombre de ses employés était le vivant symbole de sa majorité et de sa puissance.

Or ces « fonctionnaires de la profession » rémunérés souvent grâce aux subventions de l'Etat ou grâce à l'aide apportée par l'Etat dans le recouvrement de certaines « cotisations » ont souvent nourri le secret espoir de se substituer plus ou moins complètement aux « fonctionnaires de l'Etat ».

Si cet espoir se réalisait pleinement on assisterait sans doute à la création d'une catégorie de fonctionnaires privilégiés, n'ayant pas de compte à rendre à l'Etat, et tendant à supplanter les

responsables professionnels eux-mêmes dans la gestion de ces organisations professionnelles à tel point que ces responsables en arriveraient peut-être à regretter l'existence des Services Agricoles.

Telles sont sans doute les raisons principales pour lesquelles on a empêché l'épanouissement qui aurait permis aux Services Agricoles de devenir le grand service départemental qu'on leur reproche aujourd'hui de ne pas être, en assortissant ce reproche d'autres que nous allons voir maintenant.

III. Les reproches faits aux Ingénieurs des Services Agricoles

1° Leur recrutement

Le recrutement des Ingénieurs des Services Agricoles n'est pas homogène : les anciens élèves de l'Institut National Agronomique ne sont parmi eux qu'un peu moins de 40 %, alors qu'ils constituent pratiquement la totalité de l'effectif des Services des Eaux et Forêts et du Génie Rural. De plus, les anciens élèves des « Ecoles Nationale d'Agriculture » ne constituent pas la totalité du complément des effectifs des Services Agricoles qui ont admis parmi eux des éléments d'origine diverses.

De là à en conclure que les Services Agricoles sont atteints d'une tare congénitale et que le niveau de ce corps de fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture est inférieur à celui des autres grands corps, dits « techniques », il n'y a qu'un pas que l'on franchit d'autant plus aisément que « lorsqu'on veut tuer son chien... »

Mais la valeur d'un homme et d'un fonctionnaire, son efficacité, surtout s'il est de ceux dont les fonctions obligent à des contacts humains, ne s'apprécie pas seulement au niveau de son diplôme ? Lorsque les Ministres de l'Agriculture, par exemple, reçoit un représentant de la profession agricole, commence-t-il par se demander mutuellement s'ils sortent de l'Agro... ou de Polytechnique ?

Non. Vouloir classer ainsi une fois pour toutes des hommes en fonction de leur « marque de fabrique » est une hérésie, d'autant plus qu'il n'y a pas à la sortie de nos écoles, d'épreuves de « relations humaines » dont les notes pourraient, pour certains, compenser celles de mathématiques ! Or, s'il est un métier où les qualités humaines ont leur importance, c'est bien celui des Services Agricoles, parce qu'il s'adresse à un milieu très diversifié, très varié, qui souffre généralement d'un complexe d'infériorité et de frustration et qui offre au changement une résistance plus grande que celles des autres milieux.

Pour rester sur le terrain des « Ecoles » on doit honnêtement reconnaître que le niveau de formation générale du concours d'entrée aux Ecoles Nationales d'Agriculture est depuis déjà un certain temps sensiblement le même que celui du concours d'entrée à l'Institut National Agronomique. Quant au classement de sortie des Agros. qui sont Ingénieurs des Services Agricoles par rapport à ceux qui sont devenus Ingénieurs du Génie Rural, il ne faut y attacher qu'une valeur relative : certains parmi les premiers ont choisi les Services Agricoles par vocation, (une vocation qui leur a d'ailleurs coûté cher !) alors que leur classement leur eut permis d'entrer dans d'autres corps, certains parmi les seconds ne doivent leur meilleur rang de sortie qu'à un supplément de « bachotage » stimulé par l'appât du gain ou parfois même à un certain « favoritisme de chapelle ».

Et, si l'on considère pour terminer le cas de ceux des Ingénieurs des Services Agricoles qui n'ont pas le « privilège » de sortir d'une « Ecole » est-ce au moment où l'on élève la « Promotion Sociale » au rang d'une institution d'Etat que l'on doit le leur reprocher.

Aussi, tout compte fait, ne doit-on pas estimer que loin de dévaluer le corps, la diversité d'origine et de formation des Ingénieurs des Services Agricoles, fut une des causes principales de leur réussite, en raison de la nature et de la diversité des tâches qui leur sont confiées.

2° Leur polyvalence

A l'ère du spécialiste-roi, la polyvalence du corps des Ingénieurs des Services Agricoles apparaît comme un anachronisme. Mais alors l'existence même du Ministère de l'Agriculture n'est-elle pas aussi un anachronisme car il est certainement le plus polyvalent des Ministères et ses attributions pourraient théoriquement être réparties entre les autres Ministères (Travaux Publics, Finances et Affaires Economiques, Education Nationale, Industrie et Commerce, Travail, Santé, Population, Construction).

Or, aucune des grandes nations modernes n'a encore supprimé son Ministère de l'Agriculture, sans doute parce qu'il est unanimement reconnu que l'agriculture et le monde rural présentent un caractère bien particulier dans l'ensemble des activités humaines.

Le début de cet exposé explique d'ailleurs la nécessaire polyvalence des Services Agricoles comme il montre que ceux-ci n'ont jamais reculé devant des tâches plus spécialisées, dont ils ont même souvent été les promoteurs, permettant ainsi, par « essaimage », la création de certains services dont on se plaît à vanter la spécialisation.

A partir d'un certain niveau de développement certes, la spécialisation s'impose et les Services Agricoles qui ont été amenés à spécialiser certains de leurs agents sont tout prêt à continuer dans cette voie.

L'évolution actuelle du monde moderne ne fera d'ailleurs qu'accentuer cette tendance avec le risque qu'elle comporte pour « l'homme » de devenir en quelque sorte l'esclave des « robots pensant ». C'est pour pallier cet inconvénient que les Ingénieurs des Services Agricoles souhaitent ardemment conserver à leur action spécialisée une base polyvalente absolument nécessaire à ceux qui veulent pouvoir se pencher sur leur œuvre pour réaliser les synthèses, hors desquelles la déshumanisation de notre civilisation serait bientôt totale, et pour « sauvegarder une ambiance biologique, faute de quoi l'homme finirait par disparaître ».

Pour en terminer avec un exemple d'actualité croit-on que la « Cité de la viande » du Concours Général Agricole de 1963 aurait obtenu un si grand succès, et le prix du Président de la République pour la « meilleure présentation », si l'équipe des Ingénieurs des Services Agricoles qui ont assuré sa réalisation n'avait été constituée d'hommes qui tout en étant des spécialistes sont restés suffisamment polyvalents pour savoir parler plusieurs « langages, simultanément et côte à côte ».

3° Leur manque de formation « économique »

En même temps que l'on reproche aux Ingénieurs des Services Agricoles d'être trop polyvalents on leur reproche de n'avoir pas su ajouter encore à cette polyvalence une activité économique » plus grande.

Nous n'entrerons pas dans les détails d'une distinction entre les « macro-économistes » qui peuvent se permettre de planer très au-dessus des réalités quotidiennes (la destruction récente par le gel de la récolte d'abricots des Pyrénées-Orientales ne les affecte pas !) et les « micro-économistes » qui pourraient être les Ingénieurs des Services Agricoles et qui doivent tenir compte de ces réalités. Mais, nous ferons tout d'abord remarquer que la formation générale économique acquise par les Ingénieurs des Services Agricoles au cours de leurs études est au moins, pour ne pas dire plus, la même que celle des autres corps du Ministère de l'Agriculture. Des sessions d'information et de perfectionnement organisées à leur intention, dont certaines avec le concours de ce qui fut la S.A.R.V. (encore un « bourgeon » des Services Agricoles !) et des informations à caractère économique leur ont permis de compléter cette formation générale.

La pratique de la gestion de certaines exploitations (dans les établissements d'enseignement notamment), les contacts avec les « fermes-pilotes » dans le passé, et leur expérience plus récente qu'ils ont pu acquérir au travers des « centres de gestion » départementaux, dont ils ont été souvent

les collaborateurs ou les premiers techniciens, ont permis aux Ingénieurs des Services Agricoles d'adjoindre à leur formation générale en la matière un certain sens des réalités dont l'économie agricole ne peut se permettre de faire abstraction.

Quant à l'action économique proprement dite, que ceux qui ont une expérience valable dans ce domaine se permettent seuls la critique ! Le résultat de l'action des Ingénieurs des Services Agricoles est peut-être encore minime (si l'on ne tient pas compte de tout ce qu'ils ont déjà fait dans le passé) mais lorsque le terrain n'est pas très sûr, et c'est le cas, peut-on bâtir sans une longue préparation. Et quand nous parlons de « bâtir », ce n'est pas toujours au sens figuré du terme, comme en témoignent certains monuments de béton dont l'utilisation, la rentabilité et l'intérêt sont loin d'être démontrés.

En conclusion, ne doit-on pas raisonnablement penser que c'est sur le terrain au contact des réalités et au milieu des difficultés, que s'acquiert la meilleure formation et que c'est là seulement que peuvent se dégager les faiblesses qui permettent de se perfectionner sans cesse.

4° Les doubles emplois dans leurs missions

Il est peut-être facile, pour un esprit critique, de mettre en évidence les doubles emplois qui existent entre les missions des Services Agricoles et celles de certains organismes professionnels.

Il est exact que c'est dans le domaine d'activité des Services Agricoles qu'ont proliféré, au cours de ces dernières années surtout, des organisations professionnelles qui sont la conséquence normale et souhaitable de l'évolution du monde agricole (Centre de Gestion, Groupement de Vulgarisation Agricole, Services techniques, Services économiques...).

Mais doit-on en conclure pur autant qu'il y a double emploi ? Nous ne le pensons pas car, d'une part l'expérience montre que dans un domaine aussi complexe que celui de l'agriculture il n'y a jamais trop de « bonnes volontés » pour résoudre les problèmes qui se posent chaque jour et, d'autre part, c'est de la nécessaire confrontation des expériences et des points de vue entre la Profession et l'Administration que peut seule sortir une doctrine agricole valable, sinon durable.

Pour en terminer avec ce chapitre des « reproches » nous ne pensons pouvoir mieux faire que de rappeler que, dans le cadre des « Etudes concertées pour la définition d'un programme agricole » en vue de la préparation du V^e Plan, ce sont toutes les régions dans lesquelles l'adjoint à l'Ingénieur Général Coordonnateur est un Ingénieur des Services Agricoles (et pas toujours un « Agro ») qui ont été retenues pour le démarrage et la mise au point d'un travail qui doit servir de base à l'orientation de la politique agricole française de demain. Quant on sait que ce sont, en fait, ces « adjoints » qui vont réaliser le travail, on ne peut s'empêcher de penser que, contre vents et marées, il y a là un hommage tout particulier rendu aux Ingénieurs des Services Agricoles.

IV. CONCLUSION

Nous ne pouvons mieux la tirer qu'en rappelant les déclarations de M. le Ministre de l'Agriculture, lors des Journées d'Information des Directeurs des Services Agricoles en mars 1963 : « Les missions des Services Agricoles sont incontestablement celles qui ont le plus évolué, comparativement à celles des Eaux et Forêts ou du Génie Rural ».

A la veille d'une réforme qui ne précède peut-être pas de beaucoup la suivante, nous pensons qu'il serait profondément injuste d'arrêter cet élan d'évolution d'un corps qui n'a pas démerité mais dont l'activité ne peut certes pas se mesurer d'une façon aussi précise que celle d'autres corps du Ministère de l'Agriculture ; s'il est facile de compter, par exemple, le nombre d'hectares remembrés (et de porter ce nombre à l'actif du Service tout en portant au passif des Services Agricoles ce qui n'a

pas été fait en ce domaine !) il est beaucoup plus difficile d'apprécier la lente évolution de l'état d'esprit des agriculteurs à l'égard de l'organisation de la production et des marchés, de la reconversion possible de certaines régions, de l'aménagement des structures...

Il est par conséquent, relativement aisé de trouver des arguments pour justifier une « liquidation » des Services Agricoles. Mais nous ne pensons pas qu'une telle liquidation, malgré des oppositions qui n'excluent pas une certaine compréhension mutuelle, irait dans le sens de l'intérêt des agriculteurs et de leurs organisations professionnelles.

Nous sommes sûrs, d'autre part, qu'il en résulterait une perte de force vive certainement préjudiciable à la réalisation de toute politique agricole conçue dans l'intérêt du monde rural.

Mais peut-être est-ce l'intérêt supérieur de l'Etat qui exige cette liquidation ? S'il n'en est rien, les Ingénieurs des Services Agricoles se déclarent prêts à collaborer à toute réforme qui, sans arrière-pensée, n'aurait d'autre but que d'améliorer leur efficacité au service du « développement rural » de la France.

Ils croient fermement que leur passé est suffisamment garant de leur avenir pour qu'on leur fasse encore confiance en ce domaine. Et si, comme on leur a fait remarquer, une certaine modestie les a empêché d'avoir « de l'ambition », ambition que leurs Ministres auraient peut-être pu avoir pour eux dans le passé, pourquoi n'en auraient-ils pas demain ?

(11 mars 1964)